

# MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

## Procès-verbal du Conseil municipal Séance du mardi 13 février 2024

Le 13 février 2024 le Conseil Municipal s'est réuni, à 20h30, sous la présidence de

Monsieur Cédric MILANI, Maire

Date de la convocation : 07 février 2024

Membres présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine Mollier, Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani,

Membre absent excusé :

Membre absent non excusé : Léa Mollier, Maryline Rivollet.

Secrétaire de séance : Karine MOLLIER

- **Modification de l'ordre du jour.**
  - Suppression de la délibération autorisation de paiement de facture d'investissement avant vote du BP.
  - Rajout délibération vote du Compte de Gestion
  - Rajout délibération vote du Compte Administratif 2023 (CA)
  - Rajout délibération Affectation de résultats
  - Rajout délibération statuts Budget Annexe
  
- **Approbation du CR du dernier Conseil en date du 9 janvier 2024**
  
- **Décisions prises par le MAIRE**
  - Congés de Céline Cazals validé du 21/02/2024 au 23/02/2024
  - Signature du devis BAL économiste pour réaliser le dimensionnel exact de l'hospice 5000€ HT soit 6000€ TTC
  - Paul RIVOIRE est à la retraite depuis le 01/01/2024, Mr le Maire a signé les arrêtés de mise en retraite, de radiation des cadres de la fonction public.et son CDD ( Contrat à Durée Déterminée)
  - Concernant les dons aux habitants de la commune 9 personnes sont venues aux permanences récupérer du mobilier.
  - Un point sur le budget prévisionnel 2024 avec Gwenaël GUINGOUAIN (Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques), a été fait le 01 février 2024, avec Mr Milani Cédric, Mr Longo Gilbert et Mme Cazals Céline.
  - La demande de subvention effectuée auprès de la Région pour les travaux a été validé à hauteur de 31 % soit 40 000€.
  - le renouvellement de la licence Microsoft a été signé

-le devis concernant l'armoire de la laveuse de la salle des fêtes pour un montant de 830€ HT soit 996€ TTC a été signé.

**\* Délibération Création d'un emploi permanent technique polyvalent relevant de la catégorie C à temps non complet pour 18 heures hebdomadaires annualisées à compter du 22 janvier 2024**

Monsieur le Maire explique que Mr Rivoire Paul souhaite continuer son activité au sein de la collectivité malgré sa retraite effective à compter du 01/01/2024.

Il est donc proposé à l'assemblée d'établir un Contrat à durée déterminé à Mr Paul RIVOIRE dans les conditions ci-dessous présentées :

- Emploi, contractuel, d'employé technique polyvalent relevant de la catégorie C
- temps non complet pour 18 heures hebdomadaires annualisées .
- durée déterminée 22/01/2024 au 31/12/2024 inclus;
- Indice Brut 387/ Indice Majoré 373.

**Le conseil municipal, délibère et accepte à l'unanimité la délibération création d'un emploi permanent technique polyvalent relevant de la catégorie C à temps non complet pour 18 heures hebdomadaires annualisées à compter du 22 janvier 2024.**

- **Délibération Approbation du Compte de gestion et du Compte Administratif 2023.**

Le compte de gestion et le compte administratif communal de l'exercice 2023 retracent l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

En application de l'article L 2121 14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a élu Mr ROCHET Marc comme président de séance pour présenter le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur MILANI Cédric, maire.

Le résultat global de clôture de l'exercice au 31/12/2023 présente un excédent de 262 621.26 €

**Mr le Maire quitte la salle pour passer aux votes.**

**Les membres du conseil APPROUVENT le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2023**

- **Délibération Affectation de Résultat 2023.**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-55 585,12 €		-11 020,65 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	-66 605,77 €
				0,00 €		
FONCT	325 351,75 €	55 585,12 €	59 461,40 €	Recettes		329 228,03 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Les membres du conseil **après en, avoir délibéré Décide d'affecter le résultat** comme suit

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>329 228,03 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		<b>66 605,77 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		<b>262 622,26 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :		<b>66 605,77 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2023</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)		<b>0,00 €</b>

- **Délibération création d'un budget annexe production d'énergie photovoltaïque et ses statuts**

Monsieur Rochet Marc, adjoint aux finances, rappelle que la commune a pour projet de se doter d'une installation de production d'électricité solaire photovoltaïque en installant 112,50 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes.

Ce projet présentant un caractère industriel et commercial nécessite, conformément aux dispositions de l'article L.1412-1 du CGCT la création, à minima, d'une régie dotée de la seule autonomie financière. Le budget annexe sera assujéti à la TVA et obéira à la nomenclature budgétaire et comptable M57.

La délibération par laquelle le conseil municipal décide de la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière fixe les statuts et le montant de la dotation initiale de la régie ( Article R 2221-1 du CGCT). Le projet de statuts est annexé à la délibération.

La dotation initiale de la régie est proposée à 36 700 €.

En application de l'article R 2221-3 du Code général des collectivités territoriales, la régie dotée de la seule autonomie financière est administrée, sous l'autorité du Maire et du Conseil municipal, par un Conseil d'exploitation et son président, ainsi qu'un Directeur.

Le Conseil d'exploitation de la régie est composé de 5 membres du Conseil municipal titulaires et 5 suppléants, désignés en son sein : ( vote à scrutin secret et majorité absolue)

Président : GALLICE Fabien

Vice-Président : MILANI Estelle

Membres titulaires : GIRARD-CUSIN Christian/ LONGO Gilbert/ MOLIIER Karine

Membres Suppléants : ROCHET Marc/ RIVOLLET Maryline/ MOLLIER Léa/ MILANI Cédric

Le Directeur est nommé par le Maire parmi les agents de la collectivité. Il a pour mission d'assurer le bon fonctionnement des services de la régie.

Directeur nommé : CAZALS Céline

**Le conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité création d'un budget annexe production d'énergie photovoltaïque et ses statuts.**

• **Délibération Tarif de la salle des fêtes et du contrat**

Madame Mollier Karine, responsable de la commission salle des fêtes présente à l'assemblée les nouveaux contrats ainsi que les tarifs de la salle des fêtes modifiés comme suit :

Période	Commune	Personnes extérieures à la commune	Associations de la commune	Associations Intercommunales	Associations extérieures à la commune
<b>Tarif hiver</b> 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars	350 €	600 €	1 <sup>ère</sup> utilisation : gratuite 2 <sup>ème</sup> utilisation : gratuite	1 <sup>ère</sup> utilisation : gratuite 2 <sup>ème</sup> utilisation : 150 €	350 €
<b>Tarif été</b> 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre	300 €	500 €	3 <sup>ème</sup> utilisation et + : 250€	3 <sup>ème</sup> utilisation et + : 250€	300 €
<b>Lave-vaisselle</b>	Inclus				
<b>Ménage selon article 5</b>	Inclus				
<b>Cautions</b>					
Ménage	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Location	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €

➤ Location à la journée uniquement le jeudi 100 € (selon disponibilité).

➤ Location par le personnel communal et les élus : 40 % de réduction du prix de location en vigueur, une fois par an et pour leur usage personnel.

↳ Caution de 1000 € (location de la salle des fêtes)

↳ Caution de 100 € (nettoyage de la salle des fêtes)

(Les Cautions seront encaissées en cas de non-respect du contrat de location de la salle des fêtes)

**Les membres du conseil municipal délibèrent et décident à l'unanimité de valider les**

nouveaux contrats de location de la salle des fêtes tels que présentés ce jour effectifs à partir du 19 février 2024. (1 contrat de location usager/ 1 contrat de location associations)

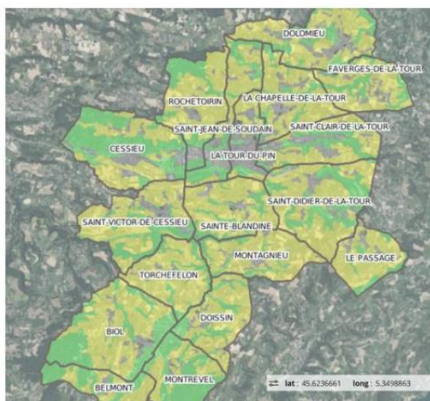
**Les membres du conseil municipal délibèrent et décident à l'unanimité de valider les tarifs tels que présentés ce jour effectifs à partir du 19 février 2024.**

- **Point horaires secrétaire de mairie**
- **Point ZA-eNR ( ZONES d'Accélération des eNergies Renouvelables)**

Organisation des réunions de concertation, celles-ci se tiendront :

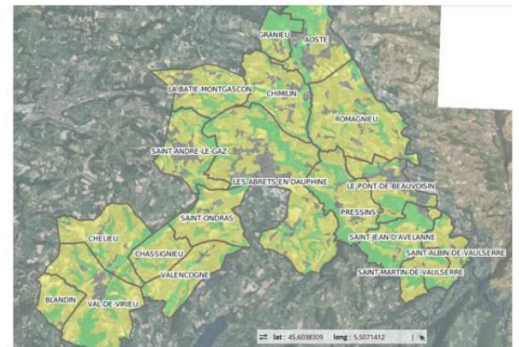
-Pour la partie Ouest du territoire : lundi 18 mars à 18h30 - salle multi-activités de Sainte Blandine (16 chemin de l'Etang 38110 SAINTE BLANDINE)

-Pour la partie Est (Saint Albin De Vaulserre): lundi 25 mars à 18h30 - salle Triangle aux Abrets en Dauphiné (1 place Eloi Cuchet 38490 LES ABRETS EN DAUPHINE)



Une réunion réunissant les communes de la partie Ouest

Une réunion réunissant les communes de la partie Est



- **Point référent communale RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunale)**

Dans le cadre de l'élaboration du RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunale) Pour assurer le suivi de la procédure d'élaboration pour notre commune il convient de désigner un représentant au sein de ce Comité de Pilotage.

Mr ROCHET Marc, 1<sup>er</sup> adjoint, responsable de l'urbanisme est désigné représentant

- **Point budget**

Une ébauche du BP ( Budget Primitif) 2024 a été présenté à la suite du Rendez-vous de Mr le Maire, Mr Longo, la Secrétaire de Mairie et Mr GUINGOUAN (Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques)

Le budget sera voté lors du prochain conseil municipal en date du 12 mars 20240

- **Point travaux**

Les travaux route du Partage effectués par l'entreprise Revaltech sont terminés depuis lundi 12 février 2024.

Un diagnostic énergétique du logement la « petite gare » va être effectuée par le TE38 le 21 février 2024.

Des petits travaux d'entretien ont été effectués par Mr Rivoire Paul, employé communal ( WC de la salle des fêtes, porte dépendance de « la cure »)

Les travaux de mise en conformité de l'assainissement, mandatés par le SIEGA sur la RD82 suivent leur cours, les travaux de station de pompage devraient débuter en juin 2024.

- **Point nettoyage de printemps**

Le nettoyage de printemps s'effectuera le samedi 6 avril 2024, rendez-vous à 8h30 devant la Mairie de Saint Albin de Vaulserre

Le broyage des végétaux sera fait le mercredi 10 avril 2024, dépôt dans la zone délimitée à cet effet à partir du 15 mars 2024.

- **Point commissions**

- **Questions Diverses**

**Fin de la réunion à 23h11**

**Prochain conseil municipal le mardi 12 mars 2024**

Secrétaire de Séance  
Karine MOLLIER



Le Maire,  
Cédric MILANI

